



ASSOCIATION NEPTUNE
PROCÈS VERBAL de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 30 juin 2020

La Présidente Sylvie Marcé ouvre la séance à 11h en présence de 19 membres et déclare avoir reçu 1 pouvoir d'un membre n'ayant pu se déplacer, soit 20 membres représentés sur un total de 20 membres. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Résolution 1 : L'Assemblée générale, sur la présentation des comptes et après avoir entendu la lecture du rapport moral de la Présidente sur l'activité et la situation de l'association pour l'exercice 2019, et sur les comptes dudit exercice ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve les comptes et les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Résolution 2 : Sur présentation des conventions réglementées et après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce, l'Assemblée prend acte qu'il n'y a pas eu de nouvelle convention au cours de l'exercice.

Résolution 3 : L'Assemblée donne à la Présidente, aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes quitus de l'exécution de leur mission pour ledit exercice.

Résolution 4 : L'Assemblée générale décide d'affecter la perte comptable de -18 960 euros en Report à nouveau, le portant ainsi à -244 387 euros.

Résolution 5 : L'Assemblée générale prenant acte de la démission de François Jamet de son poste d'administrateur, le 26 février 2020, ratifie la nomination par le conseil d'administration de Pierre Petetin comme administrateur en remplacement de celui-ci. Son mandat se terminera à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Résolution 6 : L'Assemblée générale valide la fixation, pour l'exercice 2019, de la cotisation des membres à 30 euros et d'une cotisation réduite pour les membres bénévoles fixée à 5 euros.

Résolution 7 : L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures 30.

Fait à Montreuil, le 1^{er} juillet 2020


La présidente
Sylvie Marcé